



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/243
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société BLD INTERNATIONAL, 27 quai Casimir Delavigne – 76600 LE HAVRE, SIREN 327 880 373 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-263 le 20/12/2022, portant sur la dépendance du domaine public située Boulevard Jules Durand en vue d'être utilisée comme accès de site.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques et fonctionnelles, ladite dépendance étant enclavée entre des terrains privés et le boulevard Jules Durand.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 28 m².
Durée de la convention : 1 an à compter du 10/10/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-363 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.